

Diplôme d'État Moniteur Éducateur (DE ME)

En apprentissage • Cours complet

Le métier

Le Moniteur Éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Lieux d'exercice

C'est essentiellement le secteur associatif qui emploie les Moniteurs Éducateurs. Ils exercent surtout leur activité dans les établissements et services tels que les internats, foyers, externats, maisons d'accueil spécialisées, instituts médico-éducatifs, maison d'enfance à caractère social, institut thérapeutique éducatif et pédagogique. Toutefois la fonction publique hospitalière ou territoriale ouvre également des possibilités.

Modalités d'entrée :

• **Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage***

• **Inscription au CFA via notre site internet :**

- Renseigner la « fiche contact » et transmettre les documents demandés (CV, lettre de motivation, pièce d'identité, promesse d'embauche ou contrat signé)

• **Inscription à l'UFA :**

- S'inscrire auprès de l'UFA et avoir satisfait aux épreuves d'admission

(écrit & oral pour non bacheliers, oral pour bacheliers)

Une épreuve écrite d'admissibilité.

Durée : 2h

Elle vise à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite du candidat. **Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :** Les titulaires des diplômes, certificats ou titres homologués ou inscrits au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV, les titulaires des titres ou diplômes visés ci-dessous :

- Diplôme d'État de TISF,
- Diplôme d'État d'AVS ou Mention,
- Complémentaire Aide à Domicile,
- Diplôme d'État d'Assistant Familial,
- Diplôme d'État d'AMP,
- Baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale,
- Baccalauréat professionnel Services en Milieu Rural B.E.A.T.E.P spécialisé Activité Sociale et Vie Locale ou B.P J.E.P.S,
- Animation Sociale,
- Baccalauréat ou diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense de baccalauréat,
- Les lauréats de l'Institut du service civique.

• **Une épreuve orale**

Durée : 20 à 30 mn

Seront examinées :

- La capacité du candidat à argumenter le choix de la formation visée, ses motivations et son choix d'orientation vers un métier dans une démarche suffisamment constructive et ouverte, prenant appui sur une base d'information/ documentation, ainsi que sur la connaissance et l'adhésion au Projet Pédagogique de l'Établissement,
- Sa capacité à se projeter dans une dynamique de travail d'équipe ou de partenariat,
- Sa capacité à communiquer et son ouverture d'esprit.

Objectifs de la formation

- Permettre l'acquisition de qualités de contact indispensables au métier de moniteur éducateur ainsi que les compétences pour la gestion d'un groupe
- Donner un savoir multidisciplinaire permettant de répondre de manière globale aux attentes du métier de moniteur éducateur
- Former au travail en équipe et aux tâches administratives de base
- Réfléchir sur son engagement et son implication dans des projets d'aide à la jeunesse
- Permettre l'élaboration d'un projet professionnel dans le secteur social

Durée de la formation : 2 ans

Approche pédagogique

Le diplôme de moniteur éducateur par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Unité de Formation par Apprentissage (UFA) met à disposition les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.

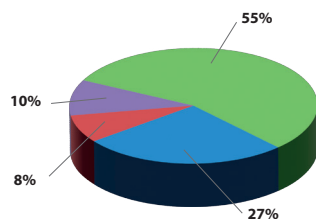
Contenu de la formation

4 domaines de formation

- **DF 1 :** Accompagnement social et éducatif spécialisé
- **DF 2 :** Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé
- **DF 3 :** Travail en équipe pluri-professionnelle
- **DF 4 :** Implication dans les dynamiques institutionnelles.

Organisation de l'alternance

Répartition de l'activité de l'apprenti ME pour un contrat de 24 mois



■ Formation théorique : 950 h

■ Formation pratique (stages) : 280 h

■ Formation chez l'employeur : 1984 h

■ Congés payés : 350 h

* pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau, être porteur d'un projet de création d'entreprise.

Diplôme d'État Moniteur Éducateur (DE ME)

En apprentissage • Coursus complet

Modalités d'évaluation

L'examen final pour l'obtention du DE ME comprend 4 épreuves en lien avec les 4 domaines de formation :

- 1 épreuve écrite
- 3 épreuves orales :
 - une sur la démarche éducative
 - une à partir de l'expérience de stages
 - une sur un dossier élaboré par le candidat

Orientation post-formation

Les Moniteurs Éducateurs qui souhaitent poursuivre une autre formation du secteur social peuvent bénéficier d'allègements ou de dispenses de formation. Ainsi, les titulaires du DE ME peuvent bénéficier :

- D'allègements de formation et de la dispense de 3 domaines de formation sur 6 ainsi que des épreuves de certification correspondantes pour la formation préparant au Diplôme d'État de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
- D'allègements d'1/3 pour les formations aux Diplômes d'État d'Éducateur Technique Spécialisé (ETS) et d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE)
- Pour les Moniteurs Éducateurs justifiant de 2 ans d'expérience professionnelle, à compter de l'obtention de leur DEME, la dispense du premier domaine de formation et des premières parties des second, troisième et quatrième domaines de formation d'Éducateur Spécialisé (ES) et des épreuves de certification correspondantes

Modalités d'accès à la formation et délai

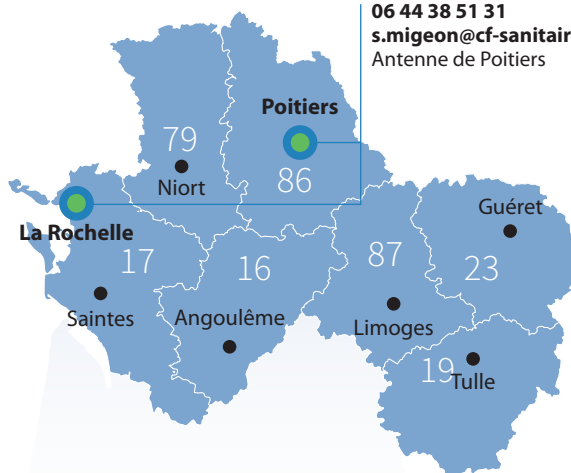
- Inscription aux épreuves d'admission selon le calendrier de l'UFA choisie
- Inscription auprès de l'UFA
- Date prévisionnelle d'entrée en formation ou de début des cours : première quinzaine du mois de septembre (Prendre contact avec l'UFA)

Tarifs

- Gratuité pour les apprentis
- Employeurs privés et associatifs : coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO
- Employeurs publics (FPT / FPH / FPE) : sur devis, nous contacter

CFA : vos contacts apprentissage

 **Sophie MIGEON**
06 44 38 51 31
s.migeon@cf-sanitaire-social.org
Antenne de Poitiers



Siège du CFA
14 bis rue d'Inkermann BP 29105 79061
NIORT cedex 09

05 49 79 53 33
www.cf-sanitaire-social.org
contact@cf-sanitaire-social.org

 Suivez-nous
<https://www.facebook.com/cfasanitairesocial79>

Les centres de formations partenaires



IRTS Poitou-Charentes

- Antenne de La Rochelle
8 Rue Charles Tellier,
17000 La Rochelle
- Antenne de Poitiers
1 Rue Georges Guynemer,
86000 Poitiers



La formation est accessible aux publics en situation de handicap. Votre situation peut nécessiter des aménagements/adaptations. Un référent est là pour vous accompagner :

Eloïse SCHNAPPER
06 30 03 73 35
e.schnapper@cf-sanitaire-social.org

Diplôme d'État Moniteur Éducateur (DE ME)

En apprentissage • Cours complet

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage vise à donner à des jeunes une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, dans le cadre d'un contrat associant l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise et des enseignements dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Notre CFA a la particularité d'être « hors les murs » et de confier les enseignements pédagogiques à des partenaires reconnus, nos Unités de Formation par Apprentissage (UFA).

La rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération en fonction de son âge, de son ancienneté dans l'apprentissage, et la nature de son employeur. Ces rémunérations sont réglementées. La rémunération des apprentis est exonérée de charges salariales dans la limite de 79% du SMIC.

Dans un établissement adhérent à la branche sanitaire et sociale privée à but non lucratif :

	- de 18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1ère année	35% du SMIC	50% du SMIC	65% du SMIC*	100% du SMIC*
2ème année	45% du SMIC	60% du SMIC	75% du SMIC*	100% du SMIC*

Dans un établissement adhérent à la branche de l'hospitalisation privée :

	- de 18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1ère année	34% du SMIC	48% du SMIC	58% du SMIC*	100% du SMIC*
2ème année	44% du SMIC	56% du SMIC	66% du SMIC*	100% du SMIC*

Dans un établissement adhérent d'une autre branche ou de la Fonction Publique :

	- de 18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*

* Ou % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable, pour les jeunes de 21 ans et plus

Les modalités d'exécution

Le statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont les mêmes que celles applicables aux salariés de l'établissement (horaires, prise de congés, avantages...)

Date et signature du contrat

Le contrat d'apprentissage peut être signé jusqu'à 3 mois avant le début de la formation.

Période d'essai

Les 45 premiers jours de travail constituent une période d'essai pendant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties sans indemnité.

Temps de travail

La durée de travail de l'apprenti comprend le temps passé en entreprise, en stage et en cours.

Congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables, l'apprenti bénéficie de 25 jours ouvrés par an ou 30 jours ouvrables et 5 jours de congés supplémentaires pour révision.

Carte d'étudiant

L'apprenti bénéficie d'une carte d'étudiant des métiers donnant droit à des réductions ou à certains avantages.

Code : RNC492
Certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, Ministère de la justice, Ministère de la santé et de la prévention
Enregistrement : Arrêté du 6 juillet 1990